



Circuit Régional Hunter Pays de la Loire Règlement 2024



Le Circuit Régional est une référence dans le domaine des sports équestres. Il se dispute par Ecuries. Simple, facile à médiatiser, il permet au CRE de valoriser des concours de la région, les propriétaires, les sponsors-partenaires des Ecuries et le partenaire privilégié du Circuit.

1 - Le Circuit Régional Amateur Hunter Etik Natura 2024

Le Circuit Régional Amateur Hunter « Etik Natura » se court sur 7 étapes les épreuves Amateur 4, Amateur 3, Amateur 2, Amateur 1 et Amateur Elite

A chaque étape, une épreuve par indice se verra attribuer un coefficient de 2 au classement permanent fédéral.

2 - Définition d'une Ecurie

Une Ecurie est une personne physique ou morale, **composée obligatoirement de 2 cavaliers** sur autant de chevaux que souhaité.

Seuls les cavaliers **titulaires d'une licence fédérale de compétition délivrée en Pays de la Loire** peuvent se constituer en Ecurie en vue de participer aux épreuves du Circuit Régional.

Les cavaliers courent pour une seule Ecurie par saison.

Une Ecurie peut porter un ou deux noms commerciaux comme nom principal. Après inscription, une Ecurie conserve son nom principal au cours de la saison.

3 - Inscription d'une Ecurie

A. Conditions d'inscription d'une écurie

L'inscription de l'écurie se fait auprès du CRE avec la « fiche d'inscription » dûment remplie et signée. Cette fiche est disponible sur les sites du CRE ainsi que sur demande auprès du CRE.

B. L'inscription d'une Ecurie est possible tout au long de la saison. Pour qu'une étape soit prise en compte, l'écurie doit être inscrite avant la clôture des engagements de cette étape.

C. L'Ecurie doit fournir au CRE la preuve que chaque marque partenaire autorise l'utilisation de son nom par l'Ecurie en question et par le CRE lors de ses opérations de promotion / communication du Circuit Régional. Elle pourra fournir au CRE un document présentant l'activité de ce partenaire.

4 - Engagement d'une Ecurie dans une étape

A. La participation en Ecurie au Circuit Régional ne modifie en rien la procédure d'engagement figurant à l'avant programme du concours.

B. Les changements de chevaux sont libres.

C. Un cavalier qui engage plusieurs chevaux dans les épreuves du Circuit Régional doit déclarer, avant le début de l'étape, le couple participant au classement du Circuit. A défaut, le plus mauvais résultat sera pris en compte pour son écurie.

Les cavaliers Circuit Régional montant plusieurs chevaux dans une épreuve doivent monter leur cheval comptant pour le Circuit en premier.



Circuit Régional Hunter Pays de la Loire Règlement 2024



5 – Gestion des résultats et attribution des points

A. Epreuves et répartition de la dotation réglementaire des épreuves :

A chaque étape du Circuit Régional, les épreuves suivantes peuvent être proposées: Amateur 4 (0.90m), Amateur 3 (1m), Amateur 2 (1.05m), Amateur 1 (1m10 ou 1m15), Amateur Elite (1m20 ou 1m25).

L'épreuve Amateur Elite ne sera pas proposée par tous les organisateurs.

Selon les étapes, les épreuves seront de type Mixte, Grand Prix, Maniabilité ou Figure Imposées.

Pour toutes les épreuves, la répartition réglementaire sera appliquée (1 prix pour 3 partants).

B. Epreuves

Un couple « Circuit Régional » doit participer à 2 épreuves sur une étape pour que les 2 participations soient prises en compte au classement général du Circuit.

A chaque étape, chaque couple peut gagner des points de participation à son écurie en prenant le départ d'une seule épreuve.

Chaque cavalier est libre de participer à plusieurs épreuves sur la journée. Il doit cependant monter le même cheval sur ses 2 participations « Circuit Régional ».

D'une étape à l'autre, les cavaliers sont libres de changer d'épreuve et de monture.

C. Répartition des points

A l'issue de chaque étape, **les moyennes de chaque cavalier sur les 2 épreuves auxquelles il a participé sont additionnées** (2 épreuves de barèmes différents).

Pour chaque écurie, on retient ensuite la meilleure note totale parmi les 2 coéquipiers.

On classe ensuite les écuries de la meilleure note totale à la plus mauvaise, et les points sont attribués ainsi aux écuries :

| | Amateur | | Amateur |
|-------------------------------|---------|--|---------|
| 1^{ère} place | 20 pts | 11^{ème} place | 10 pts |
| 2^{ème} place | 19 pts | 12^{ème} place | 9 pts |
| 3^{ème} place | 18 pts | 13^{ème} place | 8 pts |
| 4^{ème} place | 17 pts | 14^{ème} place | 7 pts |
| 5^{ème} place | 16 pts | 15^{ème} place | 6 pts |
| 6^{ème} place | 15 pts | 16^{ème} place | 5 pts |
| 7^{ème} place | 14 pts | 17^{ème} place | 4 pts |
| 8^{ème} place | 13 pts | 18^{ème} place | 3 pts |
| 9^{ème} place | 12 pts | A partir de la 19^{ème} place | 2 pts |
| 10^{ème} place | 11 pts | | |



Circuit Régional Hunter Pays de la Loire Règlement 2024



Les points sont ensuite attribués à chaque Ecurie de la façon suivante :

- ▶ Les points de base de l'écurie sont attribués selon le tableau ci-dessus, d'après le classement des meilleures moyennes totales des cavaliers, de la plus élevée à la plus faible.
- ▶ Si le 2ème coéquipier termine une épreuve sur l'étape, il rapporte 2 points à l'Ecurie ; s'il ne termine aucune épreuve, il ne rapporte aucun point ;
- ▶ Si aucun coéquipier ne termine d'épreuve mais que 1 cavalier a pris le départ sur 1 épreuve Circuit Régional de l'étape, l'équipe reçoit 1 point de participation.
- ▶ Si aucun coéquipier ne termine d'épreuve mais que 2 cavaliers ont pris le départ sur 1 épreuve Circuit Régional de l'étape, l'équipe reçoit 2 points de participation.

En cas d'ex æquo aux 3 premières places de chaque étape, le classement sera effectué de la façon suivante :

- ▶ Priorité à l'écurie ayant couru l'étape en cours avec deux équipiers ;
- ▶ En cas d'ex-æquo, à l'écurie dont la moyenne des notes des 2 équipiers sur l'étape sera la plus élevée ;
- ▶ En cas de nouvel ex-æquo, les lots prévus seront répartis entre les ex æquo.

La présence de l'Ecurie à la Remise des Prix est obligatoire.

Les résultats par étape sont gérés par le CRE. Ils sont publiés sur le site Internet du Circuit Régional dans les 72h suivant la fin de l'étape, et les cavaliers disposent ensuite de 7 jours pour effectuer une réclamation par mail auprès du CRE. Au-delà de ce délai, les points attribués aux écuries pour l'étape ne pourront plus être modifiés.

En cas de disqualification du cavalier ou du cheval, les points gagnés par l'Ecurie ne sont pas attribués.

D. Remises des Prix du Circuit Régional.

A chaque étape, les 3 premières écuries seront récompensées en lots, plaques et flots.

Au classement final, les 5 premières écuries seront récompensées en lots, plaques et flots.

Ces 5 écuries se verront aussi offrir un stage Hunter organisé par le CRE Pays de la Loire (date et lieu à définir).

La Remise des Prix aura lieu lors de la Soirée Festive du CRE Pays de la Loire.

E. Classement final

Pour prétendre figurer au classement général, une Ecurie devra avoir participé à au moins 4 étapes et ses équipiers doivent avoir participé au moins à 2 étapes chacun (sauf justificatif médical du cavalier en cours de saison).

Le classement final est le cumul des 4 meilleurs résultats acquis par l'équipe au cours des 7 étapes.

En cas d'ex-æquo aux 3 premières places de ce classement général, les écuries seront départagées d'après le nombre décroissant de participations des coéquipiers aux étapes Circuit Régional Hunter Etik Natura 2024 : le classement des ex-æquo se fera alors du plus grand nombre de participations au plus faible. En cas de nouvel ex-æquo la "surprime" prévue sera divisée par le nombre d'ex æquo.



Circuit Régional Hunter Pays de la Loire Règlement 2024



6 - Règlement et droit à l'image

A. Pour la promotion du Circuit Régional, le fait de déclarer son inscription au titre d'Ecurie autorise expressément le CRE à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des cavaliers de ladite Ecurie, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, notamment sur tout site Internet en ligne. Cette autorisation est accordée définitivement à compter des inscriptions auprès du CRE

B. L'inscription d'une Ecurie dans le Circuit Régional vaut acceptation du présent règlement.

7 - Calendrier du Circuit Régional Hunter Etik Natura 2024

| Date | Lieu |
|--------------|------------------------|
| 10 Mars | Carquefou (44) |
| 24 Mars | Les Herbiers (85) |
| 13-14 Avril | Laval (53) |
| 5 Mai | Le Mans (72) |
| 26 Mai | Vibraye (72) |
| 29 Septembre | Bouguenais (44) |
| 20 Octobre | Bazoges en Pareds (85) |

Le **Championnat Régional Hunter** aura lieu a Corné (49) les 29 et 30 Juin 2024.
Il ne sera pas étape du Circuit Régional Hunter 2024.

Inscriptions en ligne ici :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd8LvoUmQ8VL7wJ0NoXIV2-Ihrm8taFljZ8LIVg5Jxb2IPY1g/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0>

Ou via ce QR code :

